

## DELIBERATION CFVU-079-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 07 juillet 2022 ;  
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 20 septembre 2022**

**Objet de la délibération : Maquettes – Offre de formation – Faculté de Santé et Faculté des Sciences – Master Biologie Santé**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 26 septembre 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations suivantes, portées par la Faculté de Santé et la Faculté des Sciences :

- Master 1 Biologie – Santé, parcours Santé ;
- Master 1 Biologie – Santé, parcours Sciences ;
- Master 2 Biologie – Santé, parcours Physiopathologie et Pharmacologie Vasculaire/Signaux et Images en Biologie et Médecine/Coordination de la Recherche Clinique/Interactions cellulaires et applications thérapeutiques/Neurobiologie Cellulaire et Moléculaire.

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

**Christian ROBLÉDO**  
*Président de l'Université  
d'Angers*  
Signé le 05 octobre 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 05/10/2022**











**Master 2 Mention Biologie Santé**  
**Parcours Coordination de Recherche Clinique (CRC)**

2021/2022

Intitulé de l'élément	Participe charges	Nb. d'heures		ECTS	Coef.	Session 1						Session 2						Remarques (Etablissements co-habilités; cours communs)		
		CM	H/etud			Assidu						Assidu								
						CT		CC		Oral		CT		Oral		Report			Report	
						Durée	Coef.	Durée	Coef.	Durée	Coef.	Durée	Coef.	Report	Coef.	Report	Coef.		Report	
<b>Semestre 3</b>																				
<b>UE1 S3 ICAT, NCM,PPV, MRC tronc commun</b>		24,0	24,0	2	0,1	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/					
Introduction méthodologique en recherche Bio/santé	OUI	24,0	24,0					en ligne	0,1							Effectué par UFR santé enseignement à distance dématérialisé, mutualisé pour tous les 6 parcours, évaluation prévu par questionnaire				
<b>UE2 Module approfondi</b>		24,0	24,0	2	0,1	contrôle continu						contrôle continu								
Module: recherche clinique approfondie	OUI	24,0	24,0													100% enseignants hospitalo-universitaire; Peut être validé par équivalence <b>Mutualisé avec les différents parcours du M2</b>				
<b>UE3-Droit et Réglementation</b>		40,0	40,0	7	0,2	45mn	/	/	/	/	/	45mn	/	/	/					
Réglementation et système qualité	OUI	23,0	23,0													100% enseignants universitaires				
Réglementation des essais	OUI	10,0	10,0													20% enseignants ;universitaires; 60% enseignants hospitalo-universitaires 20% intervenants extérieurs				
Vigilance	OUI	7,0	7,0													50% enseignants universitaires; 50% intervenants extérieurs				
<b>UE4-Formation scientifique et technologique</b>		75,0	75,0	7	0,2	45mn	/	/	/	/	/	45mn	/	/	/					
Recherche clinique	OUI	33,5	33,5													100 %mutualisée avec DU TERC				
Documentation	OUI	6,0	6,0													50% enseignants universitaires; 50% intervenants extérieurs				
Retour Expérience	OUI	23,5	23,5													40% enseignants hospitalo-universitaires; 30% enseignants universitaires; 30% intervenants extérieurs				
Méthodologie	OUI	12,0	12,0													100% mutualisée avec DU TERC				
<b>UE5-Gestion de projet en Recherche Clinique</b>		50,0	50,0	6	0,2	45mn	/	/	/	/	/	45mn	/	/	/					
Management TEC,ARC, IRC	OUI	12,0	12,0													100% enseignants hospitalo-universitaires;				
Gestion de projets de recherche	OUI	9,0	9,0													100% enseignants hospitalo-universitaires;				
Animation de réunion et prise de parole publique	OUI	8,0	8,0													100% enseignants hospitalo-universitaires;				
Entretien, aspects RH et motivationnels	OUI	21,0	21,0													70% enseignants universitaires; 30% intervenants extérieurs				
<b>UE6-Gestion des Données</b>		35,0	35,0	6	0,2	45mn	/	/	/	/	/	45mn	/	/	/					
Epidata	OUI	3,0	3,0													intervenants extérieurs CHU				
Data management	OUI	7,0	7,0													intervenants extérieurs CHU				
Excel	OUI	7,0	7,0													100% enseignants hospitalo-universitaires;				
Etude sur données	OUI	9,0	9,0													100% enseignants hospitalo-universitaires;				
Gestion des flux de données	OUI	9,0	9,0													100% enseignants hospitalo-universitaires;				
<b>Conditions de validation du Semestre 3 :</b>	Validation avec note moyenne au semestre au moins égale à 10/20, en additionnant l'ensemble des notes aux UE1 à UE6 (compensation entre les UE), et avec au moins 6/20 dans chacune des UE. Lorsque l'étudiant est déclaré « ajourné » à la 1ère session d'examens, soit en raison d'une note éliminatoire à une UE (< 6/20), soit en raison d'une note moyenne inférieure à 10/20 au semestre, l'étudiant est convoqué, en 2ème session, à toutes les UE dont la note est inférieure à 10/20.																			
<b>248,00</b>																				
<b>Semestre 4</b>																				
<b>UE1 stage en structure privée ou publique</b>				30	1	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/					
Stage	OUI			30	1	1	mémoire	0,5			20 min	0,5	mémoire	0,5	20 min	0,5	Stage de 6 mois à temps plein dans un laboratoire/service de recherche clinique; évaluation par un mémoire + présentation orale			
<b>Conditions de validation du Semestre 4 :</b>	Validation avec note moyenne au semestre au moins égale à 10/20 (compensation des 2 notes : mémoire et soutenance). Lorsque l'étudiant est déclaré « ajourné » à la 1ère session d'examens, l'étudiant est convoqué, en 2ème session, à(ux) l'épreuve(s) dont la note est inférieure à 10/20.																			
<b>Conditions de validation de l'étape :</b>	Pas de compensation possible entre les deux semestres																			



